

DC1 - DEASS

Intervention professionnelle en service social

Muriel Lebarbier-Foisnet

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2012
ISBN 978-2-10-058641-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

REMERCIEMENTS	VII
INTRODUCTION	1
I DE LA RÉFORME DU DEASS AUX ATTENDUS DU MINISTÈRE POUR LE DPP	3
1 La question du sens des interventions sociales	5
2 Les étapes de la refonte du DEASS	7
3 La réforme du DEASS en 2004	9
4 Les attendus du ministère pour le dossier de pratiques professionnelles	10
II LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION EN SERVICE SOCIAL	13
5 Généralités	15
6 Bref historique de l'ISAP	20
7 Bref historique de l'ISIC	22
8 La méthodologie : une base générique à l'ISAP et à l'ISIC	24
9 La démarche méthodologique, les modes d'intervention	26
10 Des instances de travail à créer ou à relancer	30
11 Position, positionnement et posture professionnelle	32
III LES SINGULARITÉS DE L'ISAP ET DE L'ISIC	35
12 Les singularités de l'ISAP	37
13 Les singularités de l'ISIC	42
IV SE PRÉPARER PENDANT TROIS ANS	55
14 MÉMO Repérage et analyse des institutions	57
15 MÉMO Recueil d'informations sur le territoire, les publics	60
16 MÉMO Recueil d'information sur le territoire de vie	63
17 MÉMO Mise en forme de l'écrit pour le DPP (ISAP)	65
18 MÉMO Construire le document ISIC du DPP	67
19 MÉMO Auto contrôle de l'ISIC dans mon DPP	78
20 MÉMO Auto contrôle de l'ISAP dans mon DPP	79

21	MÉMO Auto-évaluation du parcours	80
22	MÉMO Préparation de la soutenance DPP	87
	CONCLUSION	91

ANNEXES

1	DPP de Rebecca Langin : ISAP	97
2	DPP de Rebecca Langin : ISIC	107
3	DPP de Rebecca Langin : Auto-évaluation	117
4	DPP de Sarah Lechat : ISAP	122
5	DPP de Sarah Lechat : ISIC	132
6	DPP de Sarah Lechat : Auto-évaluation	142
	BIBLIOGRAPHIE	147

Remerciements

ESSENTIELLEMENT, un grand merci à Catherine Sibbille, formatrice, responsable du DC1 à l'IRTS de Basse-Normandie et surtout mon acolyte durant une décennie sur la formation des étudiant(e)s. Co-animant le DC1, nous avons ainsi imaginé et construit des outils méthodologiques progressifs permettant l'acquisition, par « nos » étudiants, d'un certain nombre de capacités et de savoir faire.

Je remercie aussi particulièrement Valentin Barbé, Rébecca Langin et Sarah Lechat, aujourd'hui assistants de service social et qui ont accepté de me confier le dossier de pratiques professionnelles qu'ils ont présenté au DEASS de juin 2011 et juin 2012 !

Enfin, une pensée pour mes proches : Pascal, Nathan, Robin et Angèle... pour leur soutien inconditionnel et leurs encouragements répétés !

Introduction

LE DOSSIER de pratique professionnel a été institué il y a maintenant 7 ans. C'est un exercice au long cours qui ne doit pas se concevoir en dernière année de formation mais se construire tout au long du processus de votre formation : il se mûrit et mature durant 3 ans.

Il est le reflet de ce que vous serez demain comme professionnel(le).

Dans ces écrits, vous ne pouvez pas « tricher », la lecture des documents qui le constitue donne de vous une vision globale et complète, avec vos écueils et vos atouts.

On ne cherche pas à voir en vous un professionnel instrumentalisé, standardisé mais une personne en réflexion, en questionnement, en mouvement...

Dans cette certification, vous allez pouvoir mailler, tricoter et mettre en tension tous les apports que vous avez reçus en formation dans les quatre domaines de formation, tant en institut que sur les terrains de stage. Dans cet écrit, vous allez donner du sens à cette profession que vous avez choisie, donner un cap à votre parcours professionnel.

C'est avec le recul de formatrice mais aussi de membre de jury que j'ai bâti avec d'autres collègues cette progression de formation.

Ce manuel est donc la synthèse des interventions, des accompagnements que j'ai pu réaliser avec des étudiants...

J'espère que l'aspect technique (méthodologique) et pratique (fiches mémo et illustrations) pourra vous aider à écrire et à présenter au DEASS un DPP qui vous ressemble.



De la réforme du DEASS aux attendus du ministère pour le DPP

